

GAZIFÈRE INC
SUIVI DÉTAILLÉ SUR L'ENSEMBLE DES COÛTS LIÉS À LA RÉGLEMENTATION
FERMETURE DES LIVRES
ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 2018

No de
ligne

1	Les sommes accumulées dans le compte de charges réglementaires - compte d'écart 2018 au montant	
2	de 89 703 \$, tel que présenté à la pièce GI-55, document 1.5, page 1 de 1, ligne 12, colonne 12, se détaillent	
3	comme suit :	
4		
5	Charges réelles liées directement aux audiences et aux dossiers réglementaires durant l'année 2018 (\$) :	
6		
7	Phase 3 de la Cause 2018 - R-4003-2017	99,859
8	Phase 1 de la Cause 2019 - R-4032-2018	78,992
9	Phase 2 de la Cause 2019 - R-4032-2018	50,246
10	Phase 3 de la Cause 2019 - R-4032-2018	82,239
11	Phase 4 de la Cause 2019 - R-4032-2018	15,345
12	TEQ - Plan directeur	57,862
13	Rencontre technique et administrative	7,190
14	Projets - Poste de contrôle Gatineau	2,310
15	Projets - Montclair	8,134
16	Projets - Boulevard Lorrain	5,891
17	Projets - Plateau Phase 52 - 53	4,709
18	Projets - De la Rive	7,721
19	Projets - Thurso	23,014
20	Autres	53,690
21		<hr/>
22	Total	497,203
23	Moins : montant autorisé à titre de charges réglementaires 2018 selon la décision D-2017-044	
24	et récupéré dans les tarifs tel que retrouvé à la ligne 40 ci-dessous.	(407,500)
25		
26	Charges réglementaires - compte d'écart 2018	<hr/> <hr/>
27		89,703
28	Les sommes réelles accumulées durant l'année 2018, totalisant 497 203\$, correspondent plus spécifiquement	
29	aux charges du procureur de Gazifère associées aux différents dossiers réglementaires, aux frais des intervenants	
30	ainsi qu'aux frais de sténographe et d'interprètes pour toutes les phases du dossier R-4032-2018	
31	ainsi que les autres dossiers réglementaires traités durant l'année. Les coûts additionnels découlent principalement	
32	du fait que l'ensemble du dossier tarifaire 2018 n'ai pas été traité totalement en 2017.	
33		
34	Charges d'exploitation associées au service des affaires réglementaires	
35		
36	Le montant de 628 300\$ retrouvé à la pièce GI-55, document 1.3, note 4, colonne 1, sous la rubrique "Affaires réglementaires",	
37	représente les charges d'exploitation associées au service des affaires réglementaires et des budgets autres que les charges	
38	liées directement aux audiences et aux dossiers réglementaires telles que retrouvées ci-dessus. Ce montant comprend	
39	entre autres, les salaires, la formation et les honoraires professionnels encourus en 2018 pour ce service.	
40		
41		
42	Comptes différés charges réglementaires, PGÉE et autres	
43		
44	Le montant de 1 237 100 \$ retrouvé à la pièce GI-55, document 1.3, note 4, colonne 1, sous le titre "Comptes différés charges	
45	réglementaires, PGÉE et autres", approuvé par la Régie dans sa décision D-2018-083 dans le cadre du dossier tarifaire 2018,	
46	se détaille comme suit :	
47		
48	Charges réglementaires 2018	407,500
49	Charges réglementaires - compte d'écart 2016	76,100
50	PGÉE 2018	549,500
51	PGÉE - compte d'écart 2016	(174,000)
52	Quote-part versée au MRNF 2018	170,000
53	Quote-part versée au MRNF - compte d'écart 2016	225,900
54	Contribution au fonds de pension - compte d'écart 2016	(17,900)
55		
56	Total	<hr/> <hr/>
57		1,237,100
58		
59	Conclusion	
60		
61	Les montants totaux déboursés en 2018 liés à la réglementation et aux budgets se chiffrent à 1 125 503\$, soit	
62	497 203\$ plus 628 300\$, présentés respectivement aux lignes 22 et 36 ci-dessus.	
63	Les charges d'exploitation présentées à l'état des résultats en 2018 relativement à la réglementation et aux budgets	
64	totalisent 1 111 900\$ soit, 407 500\$, 628 300\$ et 76 100\$ retrouvées respectivement aux lignes 24, 36 et 49 ci-dessus.	
65	Résultant de la fermeture des livres 2018, le montant qui sera récupéré dans les tarifs en 2020 se chiffre à 89 703\$	
66	présenté à la ligne 26 ci-dessus, qui représente l'écart 2018 du compte des charges réglementaires.	